

PROJET PEDAGOGIQUE
2021
ACM « LES AVENTURIERS
DU VENTOUX »



[www bédoin.fr](http://www.bédoin.fr)

Projet Pédagogique 2021

LES AVENTURIERS DU VENTOUX

INTRODUCTION

La politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, personnel municipal, ATSEM...) et des structures existantes (crèche, centre de loisirs, associations,...) au sein d'un Projet Éducatif Territorial (PET) partenarial. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de cohérence favorisant la continuité éducative.

Le projet pédagogique des aventuriers du Ventoux s'inscrit donc dans ce Projet Éducatif du Territoire visant à construire un engagement commun fondé sur des objectifs partagés (apprentissage, solidarité, citoyenneté).

La citoyenneté :

Il s'agit de participer à la formation du citoyen en aidant l'enfant et le jeune à devenir responsable et respectueux des autres et de son environnement avec pour objectif :

- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la prise de responsabilités des enfants et des jeunes sur des projets, et développer la participation en accompagnant l'enfant à devenir acteur de ses loisirs.
- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en société et développer des projets ludiques autour des droits et des devoirs du citoyen.

La solidarité :

Il s'agit de sensibiliser chaque jeune à des formes multiples de solidarité : entre les familles, entre les générations, entre les catégories sociales et au-delà avec pour objectif :

- Favoriser la découverte de l'environnement naturel, géographique, social et culturel par une ouverture sur l'extérieur.
- Promouvoir l'entraide et la coopération au sein des structures entre les enfants, entre les enfants et les adultes (animateurs, personnels de restauration...).
- Accueillir dans la mesure des moyens matériels et humains disponibles, des enfants et des jeunes atteints de troubles de santé ou de handicaps.
- Consolider la mise en place de réseaux de partenaires locaux en travaillant à l'élaboration de projets communs et transversaux (école / enfance / jeunesse / sport / social / associatif...).

L'apprentissage :

Il s'agit de contribuer à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants et les jeunes par des activités éducatives diversifiées proposées sur les temps de loisirs périscolaires complémentaires aux apprentissages scolaires avec pour objectif :

- Inciter à la créativité, développer des formes d'expressions individuelles et collectives et favoriser l'acquisition des savoirs techniques.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- Favoriser la découverte d'activités liées à l'environnement, aux sciences et techniques, au numérique, aux activités sportives, culturelles et artistiques.

DESCRIPTIF

A. Présentation de la structure :

Le centre de loisirs de Bédoin est une structure municipale. Il occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les loisirs des enfants et des jeunes de la commune en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble de leur temps libre : petites et grandes vacances, mercredis, mais aussi lors des jours de classe.

Il prend en effet en charge, la période périscolaire et extrascolaire de l'enfant afin de l'aider à s'épanouir physiquement et culturellement.

Pour ce faire, une équipe d'animation composée de personnes qualifiées encadre les activités. Il revient à l'encadrement et à l'ensemble du personnel qui y travaille, d'aménager, de créer, d'animer ce lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité et ses envies. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et lieu de vie, sur lequel se cristallisent différentes initiatives : mise en place d'ateliers, d'animations culturelles, d'activités sportives et de loisirs ou encore spectacles et manifestations tel que le carnaval.

L'accueil en centre de loisirs obéit à un certain nombre de critères qui conditionnent l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au vu d'une déclaration annuelle d'ouverture.

Numéro d'autorisation délivré par la D.D.C.S. pour l'organisateur est :

A.L.S.H. N° 084ORG0089

B. L'organisation de la structure :

1) L'organisateur : la commune de Bédoin

La municipalité met en relation les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation d'un accueil éducatif.

Le Maire et son conseil municipal :

Il est le gestionnaire de la structure. Il recrute directement le Directeur et, après avis de celui-ci, les animateurs. Il a vu sur les activités proposées par l'équipe d'animation.

Il met les locaux à la disposition du centre de loisirs et assure leur adaptation permanente aux besoins et aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité. L'accueil des enfants de moins de 6 ans fait l'objet d'un examen systématique de la Protection Maternelle Infantile, service du Conseil Départemental de Vaucluse. Elle émet des exigences particulières pour ce type de public, sur le plan de l'hygiène, de la sécurité et de la santé des enfants.

Les élus à la jeunesse :

Les élus se réunissent au moins une fois par mois. Ils fixent les lignes générales du projet éducatif, étudient et entérinent ou non le planning d'activités proposé par le directeur.

2) La direction

Elle a des fonctions de gestion, de communication (avec les élus à la jeunesse, les animateurs, les parents et les administrations) et de coordination.

3) Les animateurs

Leur rôle est avant tout éducatif, sachant que les activités devront serrer au plus près du projet pédagogique.

C. Les locaux et leur implantation géographique :

Le centre de loisirs est implanté au centre de la commune, sur le site de l'école. En été, il est déplacé au Moustier afin de proposer aux enfants un environnement calme, au cœur de la nature, et en dehors des locaux scolaires. À proximité se trouve le Mont Ventoux, cadre naturel suffisamment vaste et arboré pour permettre aux enfants de vivre des moments de loisirs dans un environnement très agréable.

Le bâtiment comprend deux salles d'activités à usage polyvalent qui permettent la pratique d'activités diverses. La salle du haut est privilégiée pour l'accueil des parents, des enfants le matin et le soir et sert de lieu d'information et de différents affichages.

Depuis la rentrée de septembre 2016, une autre salle est disponible, totalement dédiée au centre de loisirs. C'est un lieu important dans l'organisation de la journée. En effet, cette salle est aussi un espace aménagé et doté de nombreux livres, jeux de sociétés, fauteuils de manière à y pratiquer les activités dites calmes dans les meilleures conditions.

D. Le public accueilli :

L'accueil de Loisirs extrascolaire accueille les enfants âgés de 3 à 14 ans. Le centre de loisirs, adossée à la frontière naturelle qu'est le Mont Ventoux, permet à des enfants issus de divers horizons de fréquenter régulièrement le centre de loisirs. De nombreux enfants qui ne résident pas sur la commune sont amenés à participer aux activités, notamment en été.

Les enfants fréquentent la structure de manière régulière ou occasionnelle soit :

- comme mode de garde nécessaire (souvent par commodité pour des parents qui travaillent)
- soit comme alternative de loisirs.

E. L'équipe d'encadrement :

1) Rôle de la direction

Elle est garante du bon fonctionnement du centre, en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de l'association organisatrice et le projet pédagogique.

Elle est responsable :

- de l'encadrement du personnel, de l'accompagnement des stagiaires dans leur parcours de formation,
- de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement,
- de l'application des projets et du règlement intérieur,
- du respect de la réglementation,
- de la gestion administrative, matérielle et comptable.

Elle participe au recrutement du personnel d'animation, anime l'équipe et contribue à la formation de ceux dont il a la responsabilité.

Elle effectue les tâches administratives telles que la tenue des documents obligatoires et assure les relations avec l'administration, les autorités locales et les familles. Par ailleurs, la directrice aura le souci, de permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie, du respect des différences, ou encore des exigences que requiert la vie de groupe...

La directrice élabore, avec son équipe, un projet qui déterminera les grandes lignes et posera le cadre d'intervention des animateurs, le choix de répartition des enfants (groupes, âges...), le choix des activités importantes, des thèmes à exploiter et de leur organisation, la prise de contact avec les prestataires d'activité, les rencontres, visites et réflexion quant aux méthodes pédagogiques...

2) Rôle des animateurs

Les animateurs prennent connaissance du projet pédagogique, participent à son élaboration, à sa mise au point et à son évolution.

Ils proposent des projets d'activités ainsi que leurs objectifs pédagogiques dont ils discutent et négocient les termes avec la directrice.

Au niveau des animations, ils sont chargés de leur bon déroulement, de leur surveillance, de leur progression, de la préparation jusqu'au rangement ainsi que du bilan.

L'animateur est garant avant tout de la sécurité physique et affective de chaque enfant, du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie en collectivité. Les animateurs sont un lien avec les parents, en les informant et en répondant à leurs inquiétudes ou à leurs interrogations.

3) L'encadrement des activités sportives

Les titulaires ou stagiaires BAFA ainsi que les titulaires de diplômes équivalents peuvent encadrer des activités physiques et sportives dans un but éducatif, récréatif ou de découverte. Par contre, les activités à risque (ex : escalade, tir à l'arc, natation...) font l'objet d'annexes précisant, au cas par cas, les conditions de pratique, de sécurité et d'encadrement.

4) L'équipe d'encadrement permanente

<i>DIRECTION</i>	
Thomas RODRIGUEZ	Alcyone LOMER
BPJEPS LTP	BPJEPS LTP stagiaire
<i>ANIMATION</i>	
Léa ROUVIER	Thomas DELVILLE
CAP petite enfance	BAFA / Stagiaire BAFD
Léa BRUN	Sébastien JACQUEMIN
BAFA CQP sportif	BEESAPT / BNSSA

FONCTIONNEMENT

A. Horaires et période d'ouverture

PERIODES DE FONCTIONNEMENT	OUVERTURE	FERMETURE
MERCREDI	8h00	18h00
TOUSSAINT	8h00	18h00
HIVER	8h00	18h00
PRINTEMPS	8h00	18h00
ETE	8h00	18h00

Les dates précises de fonctionnement sont communiquées avec les programmes d'activités en référence au calendrier scolaire de l'Inspection Académique du Vaucluse.

B. Journée type au centre de loisirs :

HORAIRES	OBJECTIFS	DEROULEMENT
8H00/9H00 ACCUEIL DU MATIN	Respecter le rythme de l'enfant.	Accueil des enfants et des parents, pour renseigner, informer, écouter, guider, communiquer... Activités calmes, libres (mise à disposition du matériel...)
9H00/9H30 REGROUPEMENT DU MATIN	Favoriser l'écoute, l'échange. Sensibiliser à la citoyenneté.	Présentation de la journée, des activités. Échange questions/réponses, responsabiliser sur le respect des consignes, la répartition des rôles... Informations particulières, rappel des règles de vie
9H30/11H30 ACTIVITES	Permettre de vivre pleinement son temps de loisirs Favoriser la participation de chacun.	Mise en place, présentation du jeu ou de l'atelier. Aménager les espaces Explications, objectifs de l'activité Rangement
11H30/12H00 TEMPS LIBRE	Respecter le rythme de l'enfant. Permettre à l'enfant de faire ses choix.	Activités au choix
12H00/13H00 REPAS	Favoriser la participation de chacun, le sens civique. Sensibiliser à l'hygiène et à une alimentation équilibrée. Développer l'autonomie et la convivialité autour du repas.	Passage aux toilettes Aide à la mise en place des tables et couverts Repas Aide au rangement
13H00/14H00 : TEMPS DE REPOS	Respecter le rythme de l'enfant. Permettre à l'enfant de faire ses choix.	Passage aux toilettes Temps/Repos Activités au choix Sieste
14H30/16H3 ACTIVITES	Permettre de vivre pleinement son temps de loisirs Favoriser la participation de chacun.	Ateliers ou jeux Rangement
16H30/17H00 GOUTER	Favoriser la participation de chacun, le sens civique. Sensibiliser à l'hygiène et à une alimentation équilibrée.	Préparation, distribution, bilan de la journée avec les enfants
17H00/18H00 ACCUEIL DU SOIR	Respecter le rythme de l'enfant. Responsabiliser l'enfant à ses affaires personnelles	Activités libres Accueil des parents, organisation des départs

C. Les repas :

Afin de répondre favorablement aux normes d'hygiène alimentaire, les repas du centre de loisirs sont réalisés au sein des locaux de la restauration scolaire, en fonction des normes en vigueur et ceci en concertation avec les services vétérinaires du Conseil Départemental de Vaucluse et la municipalité de Bédoin. Les repas du midi sont préparés par le cuisinier du restaurant scolaire.

En ce qui concerne l'exploitation de la cuisine, elle peut être utilisée pour les différents ateliers pâtisserie ou encore pour la préparation des goûters en respectant les règles d'hygiène et les recommandations d'usages.

La prise des repas avec les enfants est partie prenante de l'action pédagogique. En effet, par leur exemple et leurs conseils, les animateurs développent le « bien manger » (repas complet équilibré, prendre son temps), le « manger propre » et le « manger ensemble » (règles de savoir vivre, participation aux tâches...).

C'est avant tout un moment calme, d'échanges où l'animateur sera le garant de la tenue des enfants à table et de leur participation à la mise en place et au rangement.

LES ACTIVITES

A. Les différents modes d'interventions possibles :

1) Laisser faire, laisser jouer

L'animateur n'intervient pas, il veille à la sécurité des enfants, il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leur activité.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité de tolérer la spontanéité des enfants et d'éviter d'interdire de façon abusive les espaces autorisés d'activités ou de jeu.

2) Faire avec, jouer avec :

L'animateur devient alors partenaire de l'enfant. Il est en quelque sorte dans une situation d'égalité avec lui.

Son rôle évoluera selon les règles communes, en évitant d'user de sa supériorité. Il doit jouer le jeu, tout en restant un adulte conscient de son statut.

3) Donner à faire, donner à jouer :

L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations, incite, mais n'impose pas. Cette attitude repose sur la confiance.

Le rôle de l'animateur est de faciliter le déroulement de l'activité afin d'en assurer la continuité.

4) Faire faire, faire jouer :

L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.

B. Jeux et activités sportives :

L'animation d'un jeu requiert de :

- Savoir réguler les relations entre joueurs.
- Savoir moduler les règles en fonction du déroulement du jeu ou des difficultés rencontrées par les joueurs.
- Être capable d'enrichir le jeu, de renouveler le **PLAISIR** de jouer.
- Connaître suffisamment bien les aspects techniques pour ne pas se laisser déborder par les imprécisions ou les contestations.

Les jeux dits sportifs, sont pour certains des variantes ludiques d'un sport et pour d'autres, des dérivés de jeux traditionnels. Ils permettent d'acquérir ou de développer des habiletés motrices, la notion d'équipe ou encore le sens du placement par rapport aux partenaires et aux adversaires.

C. Activités manuelles :

L'activité manuelle est l'action d'agir, avec les mains, avec l'aide ou non d'outils, sur des matériaux (bois, papier, carton, terre, plâtre, ficelles, laines...).

Il est évident que cette action permet de s'exprimer, en transformant, en assemblant, en combinant, en colorant ou en laissant son empreinte. L'activité manuelle peut aussi permettre d'exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal :

- Agir sur la matière met en scène une multitude d'impressions sensorielles.

-
- Diversifier les qualités des matières permettra d'aiguiser les sens des enfants, d'affiner leur motricité, leurs perceptions...

Une activité ne pourra se dérouler sans cette expérimentation sensorielle qui se fait souvent de façon ludique.

L'activité manuelle doit aussi promouvoir la **RELATION** avec l'autre. La communication se mettra en place à diverses occasions : le partage d'un même espace et d'un même matériel, la coopération, les conseils, l'entraide, les impressions de chacun...

L'enfant s'y socialise, en vivant des expériences collectives et il découvre la nécessité des règles d'échanges.

Le **PLAISIR** de créer est primordial. Le rôle de l'animateur est de donner aux enfants un sentiment de réelle sécurité et de les encourager dans leurs efforts de création.

Dans la mesure du possible, l'enfant devra avoir le choix entre des projets individuels, personnels et des projets de groupe. La création individuelle et la création collective sont bien distinctes et complémentaires. Les productions devront être mises en valeur, soit en étant exposées, soit en étant à la disposition des enfants.

Enfin, l'animateur veille à la sécurité de chacun, sans pour autant tomber dans le piège de la surprotection. Éviter l'accident passe avant tout par montrer où est le danger.

D. Activités d'expression :

Lors d'une répétition ou d'une production artistique, nous veillerons à créer un climat de confiance propice à la participation de chacun (Ex : interdiction de porter des jugements de valeur sur les personnes ou sur leur réalisation).

Il conviendra particulièrement de ne jamais mettre un joueur sans repère ou sans consigne, et de partir du principe que tout le monde a de l'imagination.

E. Activités de plein-air :

Le plein air, c'est l'ensemble des activités permettant une rencontre avec les éléments naturels. Ces activités peuvent prendre des formes diverses :

- construction d'objet pour jouer avec les éléments naturels,
- exploration de milieu naturel (forêt, montagne, lac...),
- organisation de vie sociale,
- aménagements divers facilitant l'installation dans le milieu (camping, cabane, tipi ...),

F. Question de sécurité :

L'animateur devra, avant l'activité, repérer et signaler les dangers de l'espace d'évolution, choisir un matériel adapté, préciser les droits et les devoirs des participants afin de limiter les risques physiques. Les interdits liés à la sécurité seront toujours expliqués aux enfants.

L'attitude de l'animateur et sa façon de réguler les relations contribueront à la sécurité affective des enfants.

G. Sorties à l'extérieur :

Le centre de loisirs organise régulièrement des sorties à l'extérieur. Ce sont des sorties à la journée ou à la demi-journée, complémentaire d'un projet, d'une thématique ou d'une action spécifique ayant un intérêt pédagogique. Les enfants devront être obligatoirement inscrits pour pouvoir y participer.

Les dates, heures et lieu de rendez-vous, destination et renseignements complémentaires sont communiqués avec les programmes d'activités distribués aux enfants chaque début de période de fonctionnement.

H. Sorties à l'extérieur :

Le centre de loisirs organise régulièrement des séjours accessoires (inférieurs à 5 jours / 4 nuits) ou des nuitées pour les plus petits sur site. Ce sont des outils qui nous permettent d'atteindre les objectifs visés, notamment celui de l'autonomie et de l'apprentissage de la vie en collectivité. Ces activités ont leur propre projet pédagogique, complémentaire à celui-ci, autour d'une thématique ou d'une action spécifique ayant un intérêt pédagogique. Les enfants devront être obligatoirement inscrits pour pouvoir y participer.

I. Séjours :

Persuadé du fort potentiel pédagogique des séjours pour la solidarité et l'autonomie, le centre de loisirs organise régulièrement dans le cadre de son projet pédagogique, des séjours.

Fédérateurs et enrichissants ces temps pédagogiques sont un outil majeur de l'apprentissage de la collectivité, de la relation à l'autre et au groupe.

En 2021 deux séjours sont proposés mer et Mont Ventoux. Ils sont accompagnés par les équipes régulières de l'accueil de loisirs par soucis de cohérence pédagogique et pour œuvrer pleinement à la réalisation des objectifs pédagogiques de lien.

J. L'accent sur les mercredis :

Dans le cadre du plan mercredi « les aventuriers du Ventoux » ont repensé leur action.

Nous avons analysé, ce temps d'animation particulier et constaté que notre public, différent de celui des vacances, est constitué pour sa grande majorité d'enfants qui fréquentent avec une grande régularité l'accueil des mercredis. Cette spécificité, confère à ces journées un caractère pédagogique et éducatif important.

Il nous semble donc essentiel de s'emparer pleinement des objectifs du plan mercredi :

- *veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;*
- *assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;*
- *inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;*
- *proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).*

I. L'Accueil de loisirs périscolaire :

1) Introduction :

Le centre de loisirs associé à l'école est une structure qui assure la continuité entre les heures d'ouverture scolaire et les heures libres des enfants.

Il doit jouer un rôle important dans l'aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants. Les activités périscolaires doivent concourir au meilleur équilibre des efforts durant la journée ou la semaine de classe, prolongent au-delà du temps scolaire, la prise en charge des élèves, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'école.

Nous rechercherons par conséquent, la meilleure complémentarité, non seulement au sein même du C.L.A.E., mais aussi avec les activités pratiquées par les enfants à l'école.

De plus, les activités sportives, manuelles ou culturelles proposées, seront nécessairement compatibles et liées avec les principes fondamentaux de l'école publique et s'inscriront dans le prolongement de la mission éducative de l'établissement scolaire.

Cette cohérence entre l'école et le C.L.A.E. doit mettre l'enfant dans les meilleures conditions et doit l'aider à développer son imagination, son sens des responsabilités dans un climat éducatif. Nous veillerons à offrir des activités variées selon les besoins de chacun, notamment en matière de repos, tout en respectant les règles essentielles de sécurité.

Pour les enfants en classes de l'école maternelle, les animateurs leur permettront de se détendre afin d'aborder au mieux la seconde partie de la journée.

Pour les enfants en classes élémentaires, ils pourront pratiquer une activité aux choix:

- jeu calme et de société,
- activité manuelle : dessin, peinture, découpage, préparation des festivités
- lecture,
- jeu d'extérieur,
- activités sportives: handball, course de relais...

En ce qui concerne plus particulièrement, les accueils du matin et du soir, ils devront assurer dans les meilleures conditions le lien entre l'école et la famille, en respectant donc l'aspect affectif et l'état de fatigue de l'enfant. Une communication étroite entre la famille et les acteurs éducatifs sera mise en place pour informer la famille sur la journée passée par l'enfant.

2) Horaires :

	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
C.L.A.E. ACCUEIL DU MATIN	7H30 – 8H50
MIDI	12H00 – 13H30
C.L.A.E. ACCUEIL DU SOIR	16h30-18h30

NOS OBJECTIFS

Ils traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer et voir se développer au sein du centre de loisirs. Ils sont en lien avec le projet éducatif du territoire (PEdT).

A. Apprendre la vie en collectivité et développer la citoyenneté :

1) Faire attention à l'autre :

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Comment ?

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux.

2) Favoriser la rencontre et l'échange :

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités. C'est en permettant ces temps de rencontre que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences et de ses richesses...

Comment ?

- Par le biais des temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux...).
- Par le biais des sorties à l'extérieur du centre de loisirs.
- Par le biais des temps d'accueil (matin et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel.

3) Favoriser l'écoute :

Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, ses idées, ses envies et à respecter cette parole. C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et à être entendu.

Comment ?

- Par l'intervention de personnes extérieures (médiathèque, prestataires extérieurs).
- Par le biais de jeux collectifs ou d'activités manuelles.
- Mise en place ludique de règles de vie.
- Lors des réunions du matin

4) Favoriser le sens civique :

Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

Comment ?

- En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ».
- En insistant lors des repas sur l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- En respectant ces règles en tant qu'animateur.
- Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des réunions du matin.

B. L'enfant, acteur de ses loisirs :

1) L'enfant, capable de choisir ses activités :

Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire ce choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix !

Comment ?

Pour les plus petits :

- Mise à disposition des jeux, jouets, coloriages, du petit matériel...
- Lors des activités manuelles, l'animateur prépare le matériel et l'enfant choisi ses couleurs, ses formes, ses matériaux...
- Dans tous les cas, l'animateur accompagne l'enfant et ne fait pas à sa place.

Pour les plus grands :

- Lors des réunions du matin et la présentation de la journée avec les différentes activités mises en place.
- Plusieurs activités peuvent être proposées en même temps.
- Mise à disposition de livres, de jeux ou du matériel nécessaire.

2) Favoriser l'expression, l'imaginaire :

Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.

Comment ?

Pour les plus petits :

- Laisser le matériel à disposition.
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.
- Proposer des moments et des activités qui vont solliciter l'imagination, la créativité...

Pour les plus grands :

- Être à l'écoute de leurs demandes et essayer d'y répondre.
- Proposer des grands jeux où leur imaginaire est sollicité.
- Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou des spectacles.

3) Vivre pleinement son temps de loisirs :

Plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter lors de son séjour.

Comment ?

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer sont une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée...)
- En proposant de redécouvrir des jeux simples et collectifs.
-

C. L'enfant au cœur de notre projet :

1) Lui permettre de trouver sa place :

Faire en sorte que l'enfant trouve sa place au sein de notre structure, que ce soit au CLAE ou au centre de loisirs, c'est avant tout le prendre en compte en tant qu'individu, avec ses besoins, ses envies, son histoire.

Comment ?

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

2) Favoriser l'ouverture à la société :

Faire que l'enfant s'ouvre à la société, au monde qui l'entoure est essentiel dans sa construction.

Comment ?

- Par les sorties du mercredi ou des vacances scolaires.
- Par différentes activités de découverte.
- Avec la participation d'intervenants extérieurs (ex : Médiathèque).
- Par l'organisation d'animations spécifiques.

3) L'aider à grandir :

C'est en accompagnant l'enfant, en lui expliquant, en lui montrant, en le guidant et non en faisant à sa place, qu'il pourra apprendre, expérimenter, faire seul...

Comment ?

- Par le biais des activités quotidiennes (repas, rangement, toilettes...).

-
- Grâce aux règles de vie établies ensemble.
 - En favorisant son autonomie lors des activités.

4) Se respecter mutuellement :

On attend de l'enfant du respect envers les adultes qu'il côtoie, envers les autres enfants. Il faut également que l'adulte en fasse preuve envers l'enfant.

Comment ?

- Grâce aux règles de vies communes.
- Être en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences.
- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une punition.
- Être à son écoute.

NOS MOYENS

A) Une équipe d'animation impliquée :

Les réunions de préparation régulières permettent à l'équipe d'animation de penser les projets d'animation en fonction des constats effectués précédemment ou lors des bilans. Ces temps de préparation permettent d'échanger, d'organiser le temps de loisirs des enfants et d'élaborer les programmes d'activités.

B) Trors minibus :

Le centre de loisirs utilise, pour ses divers déplacements les minibus que met gracieusement à disposition la commune de Bédoin. Ces minibus peuvent accueillir jusqu'à 9 passagers.

De ce fait, à partir d'un certain nombre d'inscriptions, nous devons faire appel au service d'un transporteur privé.

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'organisation, il sera demandé aux parents de respecter les dates limite d'inscription et de prévenir, le plus tôt possible, en cas de désistement. Par ailleurs, un certificat médical sera à présenter après chaque absence. (cf. règlement intérieur)

C) Des moyens financiers :

Le centre de loisirs est financé directement par quatre sources de revenus :

- les cotisations versées par les parents,
- les prestations de services de la C.A.F et de la MSA,
- les prestations de services du Conseil Départemental,
- les différentes aides de la municipalité.

Au-delà des dépenses prévues dans le cadre du fonctionnement courant (salaires et charges sociales, téléphone, frais postaux, assurance, alimentation...) l'encadrement dispose d'un budget pédagogique qui permet le financement des sorties, des intervenants, du petit matériel ou des fournitures. Ces dépenses sont réparties par l'équipe de direction, selon les orientations pédagogiques de l'année et des projets d'animation qui en découlent.

D) Nos partenaires :

Les bonnes relations entre l'équipe d'animation et les agents municipaux, de restauration, parents ou intervenants contribuent au bon déroulement de l'accueil de loisirs. Les échanges sont multiples et permettent d'avoir les mêmes orientations éducatives pour le bien-être des enfants.

1. La municipalité

La commune de Bédoin met différents locaux (centre culturel, Piscine, Bibliothèque, salle des sports) à notre disposition. Les services municipaux de la ville nous accompagnent au quotidien et participent de près à la réalisation et à la réussite de nos projets.

2. La caisse d'allocation familiale de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental

La C.A.F et la M.S.A. participent au financement des activités du centre de loisirs et proposent, sous certaines conditions, des aides aux familles.

3. L'État

L'État, par l'intermédiaire de la direction départementale de la cohésion sociale, est l'organisme de tutelle des Accueils de loisirs. Les services préfectoraux garantissent la sécurité des locaux, le bon fonctionnement du centre de loisirs et plus précisément le respect de la réglementation en vigueur. Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui concerne la législation, les règlements, la formation et les diplômes.

4. La bibliothèque

Les enfants du centre de loisirs participent, au moins une fois par vacances, aux animations organisées par la bibliothèque de la commune.

5. Les intervenants extérieurs ou prestataires de services

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des personnes extérieures à l'encadrement habituel. Dans ce cas, l'équipe d'animation reste responsable des enfants et garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations pédagogiques définies par la structure. De même, les parents peuvent proposer leurs aides ou leurs compétences au service de l'accueil de loisirs.

6. Échanges/ Partage avec d'autres structures

Dans une volonté de partage de pratiques, d'ouverture et d'échange, l'accueil de loisirs travaille régulièrement sur des partenariats et échanges avec des d'autres accueils voisins (Beaumes de Venise, Sarrians...), d'autres structures (village vacance, écoles, camping...), ou des associations du village.

L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

A) Grille d'évaluation :

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les activités ont-elles été terminées ?
- Y a-t-il eu respect des horaires ?

Exemple de grille d'évaluation :

INTITULE	1	2	3	4	5	OBSERVATIONS - REMARQUES
Le lien a-t-il été effectué entre le P.P. et les activités menées ?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calme ?						
Comment s'est déroulée la gestion des repas, pique-nique et goûter ?						
La gestion du listing de présence.						
La transmission des informations, lien et la communication avec les familles.						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
Y a-t-il eu respect de la fatigue et plus généralement des rythmes des enfants ?						
Santé : la gestion du cahier de soins.						
Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						

Légende : 1.très satisfaisant, 2.satisfaisant, 3.moyen, 4.insatisfaisant, 5.très insatisfaisant.

B) Évaluation des projets d'animation :

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action, qui permet de décliner les objectifs éducatifs en objectifs opérationnels et par conséquent de réaliser un projet d'animation. Celui-ci est donc l'outil principal employé par les animateurs pour choisir des activités puis déterminer une progression sur plusieurs séances complémentaires.

Il peut s'enrichir de sorties à l'extérieur en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité.

Enfin, le projet d'animation peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition, si possible ouvert aux familles pour valoriser l'implication des enfants.

C) Les entretiens individuels d'évaluation de l'équipe d'animation :

L'entretien entre un animateur et son directeur a pour but de dresser un bilan de la période écoulée et de définir les objectifs d'évolution de la période à venir. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants. Les E.I.E. auront lieu une fois par an, en fin d'année.

D) Communication avec les familles :

Vous avez des remarques à suggérer à l'équipe d'animation ou de direction ?

Le personnel présent sur les temps d'accueils recueille les demandes, les attentes et peut ainsi recevoir des parents des informations précieuses pour répondre à des questions du type :

- Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?
- Y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?
- Les informations concernant les allergies ou les problèmes de santé, ont-elles été transmises et prises en compte ?

Les parents peuvent contacter directement par téléphone ou par courriel, l'équipe de direction qui peut également se rendre disponible pour les rencontrer.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique a permis de prendre du recul sur nos démarches professionnelles, de les remettre en cause, de fixer certains aspects importants dans notre pratique. Il complète le projet éducatif de notre établissement, destiné à la présentation de notre structure auprès de tous les acteurs et partenaires concernés par les accueils extrascolaires ou périscolaires et détermine les objectifs ou les missions essentielles de l'association.

Il sera utilisé comme document de présentation de notre travail d'équipe à chaque nouvel employé ou stagiaire, auprès de la municipalité et sera évalué chaque année.

Il peut être prolongé en d'autres projets pédagogiques spécifiques, comme un thème pour une semaine de vacances, un mini séjour ou des nouvelles activités concernant plus particulièrement la tranche des 11/14 ans.

Nous essayerons dans la mesure du possible de prendre comme modèle ce projet mais l'écrit et la pratique sont deux choses différentes. Par la pratique, nous évaluerons la faisabilité du projet et de ses déclinaisons puis nous en améliorerons les manques.

Le domaine de l'animation n'est pas figé, nous sommes, tout comme ce projet pédagogique, en constante évolution.

L'équipe pédagogique